

Déclaration de vie maritale

Avis aux témoins et aux requérants :

En application des articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal, sera puni d'un à deux an(s) d'emprisonnement et de 100 000 F à 200 000 F d'amende, quiconque aura établi ou se sera fait délivrer indûment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère ou aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Par devant Nous,

Maire de _____ ont comparu

M _____

demeurant _____

justification d'identité _____

M _____

demeurant _____

justification d'identité _____

qui nous ont déclaré connaître

M _____ et M _____

né le _____ née le _____

à _____ à _____

et savoir qu'ils vivent maritalement depuis le (1) _____

qu'ils ont vécu maritalement du (1) _____ au _____

à l'adresse commune _____

qu'ils ont déclaré avoir pour enfant(s) à charge (1) :

_____ né le _____

_____ né le _____

_____ né le _____

L'attestation ci-dessus a été établie à la requête de _____

pour être produite à _____

Lesquels témoins et requérant(s) ont attesté sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et ont signé avec Nous la présente déclaration de vie commune pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Les témoins

Les requérants

Pour le Maire et par délégation

(1) Cocher la (les) case(s) utile(s).